

Me. Humont, à Athènes.

Athènes, 12 mai 1844.

Je suis du même avis que vous. Il n'y a plus rien à dire qu'à regretter pour M. Schliemann le tort qu'il se fera dans l'opinion.

La collection au Louvre aurait valu cent pour cent de plus qu'elle ne vaudra à Athènes, dont bien peu de gens feront le voyage pour l'admirer. En admettant même une Saïcie, nous aurions toujours fini par nous arranger avec la Turquie d'une manière ou d'une autre. Ceci, du reste, est son affaire.

Mais ce que je ne puis admettre, c'est qu'il nous ait désigné un délai fixe qui est purement imaginaire de sa part, comme vous le savez vous même, puisque vous étiez présent à notre seule entrevue. Il ne pouvait supposer que dans la journée du 7, le gouvernement ait eu le temps de lire ma dépêche, d'en conférer, d'arrêter un parti et de me télégraphier sa réponse de manière à ce que j'eusse reçue le même jour. Il ne nous l'a pas dit et n'a pu même le dire. Je tiens à ce que vous ayez l'obligeance de rectifier ce fait à l'occasion.

Croyez à mes sentiments bien dévoués

Signé Gabrjac.

Mr. Attorney, & others

1811

*[The following text is extremely faint and illegible due to fading and bleed-through from the reverse side of the page. It appears to be a formal letter or legal document.]*